

## **ABATTOIRS : IL FAUT UN CONTRÔLE VIDEO !**

Imaginerait-on un Gouvernement luttant contre les chauffards et se privant des radars ?  
Assurément, non.

Il en va pourtant des animaux comme des humains. Si on veut les protéger, il faut prévenir, contrôler, sanctionner. Et pour cela, se donner les moyens et se doter des outils.

Ce sont des images qui ont révélé des actes de maltraitance insupportables dans des abattoirs. Ce sont des images qui ont permis des procès pour punir les auteurs de ces comportements. A Alès, il y a un an, à Pau prochainement.

Ce sont des images qui ont poussé le Ministère de l'Agriculture à diligenter une inspection générale de la protection animale dans tous les abattoirs de boucherie. Résultat : 80% des établissements étaient en situation de non-conformité.

Ce sont des images qui ont amené la création d'une commission d'enquête parlementaire. Sans ces images, l'opacité aurait continué à régner. Mais il aura fallu que ces images soient tournées clandestinement. Il aura fallu que leurs auteurs se mettent hors-la-loi pour faire respecter la loi. Un législateur ne peut se résoudre à ce constat. C'est à l'Etat de contrôler, c'est donc à l'Etat de filmer.

Il n'est en aucun cas question de stigmatiser les salariés d'abattoirs. Ils exercent un des métiers les plus difficiles qui soient, sur le plan physique comme psychique. Le bien-être des animaux est d'ailleurs très souvent lié au bien-être des salariés. Cela suppose de renforcer leur formation et d'améliorer leurs conditions de travail, notamment en modernisant les équipements.

Mais là où il doit y avoir contrôle, il doit y avoir contrôleur. Le problème, c'est qu'en abattoir, on contrôle plus les carcasses que les animaux vivants, ce qui limite le relevé des cas de maltraitances.

Faute d'agents des services vétérinaires en nombre suffisant, l'inspection sanitaire est priorisée au détriment de la protection animale.

Pour pallier cette carence, un dispositif s'impose : le contrôle vidéo.

Il aurait trois avantages indiscutables. Il favoriserait la prévention des actes de maltraitance. Il permettrait un contrôle objectif permanent et donc des sanctions plus justes et plus efficaces. Enfin, il pourrait être un outil d'aide à la formation des salariés.

Tout risque de « flicage » de la productivité de ces derniers serait écarté par la finalité exclusive (la protection animale) et par le destinataire unique (les services de contrôle vétérinaire) de ces images. Celles-ci étant enregistrées, et conservées durant un mois maximum conformément aux préconisations de la CNIL, elles serviraient ainsi d'éléments de preuve, à charge ou à décharge d'ailleurs, en cas d'accusation de maltraitance.

Il suffit de regarder à nos frontières pour constater que le mouvement est lancé afin de répondre à l'exigence d'éthique du citoyen-consommateur.

Le 20 décembre 2017, le Ministre wallon du Bien-être animal (à quand une belle attribution comme celle-là dans un portefeuille ministériel en France ?) et la Fédération Belge de la Viande (FEBEV) ont signé une charte pour l'amélioration des conditions de traitement des animaux dans les abattoirs. Des caméras seront désormais installées tout au long de la chaîne d'abattage au sein des abattoirs affiliés à la FEBEV (94 % des abattages pratiqués en Wallonie). Au Royaume-Uni, un projet de loi visant à rendre les caméras de contrôle obligatoires a été déposé le 28 février 2018 par le gouvernement britannique, pour une entrée en vigueur prévue en mai 2018.

En France, les députés avaient voté en janvier 2017 la proposition de loi instaurant le contrôle vidéo obligatoire dans les abattoirs.

Le projet de loi actuel du Ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, renonce pour l'instant à ce dispositif. Cet abandon serait donc une régression.

Mais pire encore, ce serait un reniement. Celui de l'engagement pris par Emmanuel Macron durant la campagne présidentielle, qui avait écrit aux associations de protection animale :  
« La vidéosurveillance dans les abattoirs, selon des modalités inspirées de la Proposition de loi Falorni, sera mise en place ».

Il est encore temps, Monsieur le Président, de tenir votre engagement !

Olivier FALORNI  
Député de la Charente-Maritime